

**MAITRE D'OUVRAGE :
DEPARTEMENT DE LA DROME**



MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Etude pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic
du SAGE molasse miocène du Bas Dauphiné
et des alluvions de la plaine de Valence**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
vendredi 28 février 2014 – 17h00**

« Eaux souterraines et eaux de surface sont deux états de la ressource en eau, deux phases du cycle de l'eau. Elles présentent des relations et une interdépendance hydrogéologique si étroites qu'en fait toutes deux constituent une ressource unique ».

Castany, 1965

« Les eaux souterraines constituent le plus important réservoir d'eau douce au monde et représente 97% de toutes les eaux douces disponibles sur la terre (à l'exclusion des glaciers et des calottes glacières) ».

Commission Européenne, 2008

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'ETUDE	4
1.1 DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU : VERS UNE GESTION INTEGREE.....	4
1.2 OBJECTIFS ET DEROULEMENT DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.....	4
1.3 CHRONOLOGIE DU SAGE MOLASSE MIOCENE DU BAS DAUPHINE ET ALLUVIONS DE LA PLAINE DE VALENCE.....	5
2. OBJET DU MARCHÉ	5
3. PERIMETRE DE L'ETUDE	5
4. GOUVERNANCE DE L'ETUDE.....	6
5. CONTENU DE L'ETUDE – TRANCHE FERME.....	6
5.1 PHASE 1 : ETAT INITIAL.....	7
5.1.1. <i>Objectifs visés</i>	7
5.1.2. <i>Eléments de méthode</i>	7
5.1.3. <i>Thèmes à traiter</i>	8
5.1.4. <i>Analyse critique de la donnée et proposition d'investigations complémentaires</i>	11
5.2 PHASE 2 : DIAGNOSTIC (HORS DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE)	12
5.2.1. <i>Objectifs visés</i>	12
5.2.2. <i>Contenu et méthode</i>	12
5.2.3. <i>Appui à l'animation et à la concertation</i>	13
5.2.4. <i>Cahiers des charges des études complémentaires</i>	13
6. CONTENU DE L'ETUDE – TRANCHE CONDITIONNELLE.....	13
7. DEROULEMENT DE L'ETUDE	14
7.1 DELAIS ET DEROULEMENT	14
7.1.1. <i>Etat des lieux</i>	14
7.1.2. <i>Diagnostic</i>	15
7.2 PREPARATION ET COMPTES RENDUS DES REUNIONS	15
8. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE PRESTATAIRE	16
9. BASE DE DONNEES ET SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE.....	17
9.1 BASE DE DONNEES – MODELE CONCEPTUEL DE DONNEES	17
9.2 SYSTEME DE REFERENCE ET METADONNEES.....	17
9.3 RESTITUTION DES DONNEES	17
9.4 REFERENTIELS MIS A DISPOSITION	18
10. ANNEXES AU CCTP	19
10.1 ANNEXE 1 : PERIMETRE DU SAGE ET COMMUNES CONCERNEES	19
10.2 ANNEXE 2 : DOCUMENTS DE REFERENCE	20
10.3 ANNEXE 3 : MASSES D'EAU PRESENTES CONCERNEES PAR L'ETUDE	21
10.4 ANNEXE 4 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ETUDES MENEES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE.....	23
10.5 ANNEXE 5 : LES CONTRATS DE RIVIERE CONCERNES PAR LE SAGE	24

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU : VERS UNE GESTION INTEGREE

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle concerne l'ensemble des ressources en eau (eaux de surface continentales, de transition et côtières et eaux souterraines) et les écosystèmes associés. Elle fixe un **objectif de résultat : atteindre le bon état à l'horizon 2015**. Dans la DCE, le bon état concerne les aspects :

- qualitatifs et écologiques pour les eaux de surface ;
- **quantitatifs, qualitatifs et d'impact sur les écosystèmes liés pour les eaux souterraines.**

Compte tenu de l'unicité de la ressource et des interactions entre ses différentes composantes, ce bon état ne peut être atteint que par une gestion intégrée des ressources en eau. La nécessité de prendre en compte les interactions entre eaux de surface et eaux souterraines est affichée dans l'introduction de la Directive :

- (20) L'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine peut avoir une incidence sur la qualité écologique des eaux de surface et des écosystèmes terrestres associés à cette masse d'eau souterraine.
- (33) Il convient de poursuivre l'objectif du bon état des eaux pour chaque bassin hydrographique, de sorte que les mesures relatives aux eaux de surface et aux eaux souterraines appartenant au même système écologique et hydrologique soient coordonnées.
- (34) Aux fins de la protection de l'environnement, il est nécessaire d'assurer une plus grande intégration des aspects qualitatifs et quantitatifs, tant des eaux de surface que des eaux souterraines, compte tenues des conditions naturelles de circulation de l'eau dans le cycle hydrologique.

1.2 OBJECTIFS ET DEROULEMENT DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Créés par la loi du 3 janvier 1992, et modifiés dans leur procédure d'approbation comme dans leur contenu par les lois du 21 avril 2004 et du 30 décembre 2006 (LEMA), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont un élément important de la politique de l'eau nationale.

Ils ont pour objectifs :

- de mettre en oeuvre, à l'échelle du bassin hydrographique ou du système aquifère, le principe de **gestion équilibrée de la ressource en eau** défini par l'article L211-1 du code de l'environnement. Il s'agit notamment de définir les conditions d'équilibre entre les différents usages et la préservation du milieu aquatique, et de régler ou anticiper les conflits d'usage ;
- de participer à l'**atteinte du bon état des eaux**, en contribuant à la mise en œuvre de la DCE, du SDAGE, du programme de mesures et à l'objectif de non dégradation fixé par la directive cadre sur l'eau ;
- de permettre la **prise en charge locale de la politique de l'eau**, de manière décentralisée, en mobilisant les acteurs locaux chargés de définir un projet partagé pour l'eau, l'Etat étant le garant du respect des règles définies en commun par l'approbation du SAGE qui lui confère sa portée juridique ;
- de disposer localement d'un **cadre de référence** facilitant l'analyse de projets impactant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Les grandes étapes de l'élaboration d'un SAGE sont décrites par la circulaire du 21 avril 2008 qui comprend ainsi 6 séquences successives :

1. Etat initial
2. Diagnostic
3. Tendances et scénarios
4. Choix de la stratégie
5. Produits du SAGE
6. Validation finale.

1.3 CHRONOLOGIE DU SAGE MOLASSE MIOCENE DU BAS DAUPHINE ET ALLUVIONS DE LA PLAINE DE VALENCE

L'aquifère de la molasse miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence représente l'une des plus grandes entités hydrogéologiques de la région Rhône Alpes.

Il couvre un vaste territoire avec de forts enjeux agricoles et plusieurs zones urbaines d'importance (Valence, Romans-sur-Isère) pour une population de 319 000 habitants.

Au regard des enjeux de quantité et de qualité, le SDAGE Rhône Méditerranée, adopté fin 2009, a ciblé les nappes souterraines du Valentinois et du bas Dauphiné comme territoire pour lequel un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Après consultation des collectivités et du Comité d'Agrément, le **périmètre du SAGE a été délimité par arrêté interpréfectoral du 15 mai 2013** (cf. annexe 1). Il concerne un territoire de 2018 km² et 140 communes réparties sur les départements de la Drôme (100 communes) et de l'Isère (40 communes).

La **composition de la CLE a été arrêtée le 5 décembre 2013** et son installation est intervenue le 18 décembre 2013 marquant le début de la phase d'élaboration du SAGE.

Les arrêtés fixant le périmètre du SAGE et la composition de la CLE sont téléchargeables sur Gest'eau à l'adresse <http://www.gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE06038>.

La CLE ne possédant pas de personnalité juridique, le département de la Drôme a été désigné pour être la structure opérationnelle en charge d'assurer l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

2. OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est :

- **d'élaborer l'état initial du SAGE,**
- **d'établir le diagnostic de l'existant.**

Ce marché est composé de deux tranches :

- une tranche ferme qui comprend l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic hors diagnostic socio-économique (cf. partie 5 du CCTP),
- une tranche conditionnelle qui comprend l'élaboration du diagnostic socio-économique (cf. partie 6 du CCTP).

Cette prestation est conduite dans un cadre réglementaire précis induisant une prise en compte permanente par le prestataire des guides d'élaboration et des textes réglementaires existants (cf. annexe 2) mais aussi des points d'étape.

Cette étude doit également permettre de préparer :

- la phase « tendances et scénarios », séquence suivante de l'élaboration du SAGE qui fera l'objet d'un marché ultérieur,
- le **contenu des cahiers des charges des études complémentaires** qui seront engagées dès le diagnostic validé ;
- l'organisation et le suivi des connaissances qui concernent le périmètre du SAGE.

3. PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude sera réalisée sur **l'ensemble du périmètre du SAGE molasse miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence** (2018 km², 140 communes) et **l'analyse sera conduite par sous bassin.**

Le périmètre du SAGE englobe **les nappes superficielles et cours d'eau en relation avec la molasse miocène** ainsi que les **zones de bordure participant à la recharge de l'aquifère.**

Plusieurs entités aquifères sont incluses, partiellement ou totalement, dans le périmètre (code Margat entre parenthèses) :

- les alluvions de la plaine de Valence Nord (154a), de la plaine de Valence rive gauche du Rhône (154b), de la plaine de Valence sud (154c), de la plaine de Valence rive droite de la Drôme (154d), de la plaine de Romans (152m), de la Drôme rive gauche (544f)
- l'aquifère du plateau de Chambaran (152ib)
- les alluvions de l'Herbasse et de la Galaure (152i5)
- les piedmonts du Vercors (544a) et du Royans (544d, 159), la Bourne (544b).

La **molasse sous couverture, non affleurante et non visible en surface, est incluse dans le zonage**. Sauf exception (alluvions de la Drôme), **les nappes superficielles recouvrant la molasse lui sont également rattachées**.

La carte et les tableaux en annexe 3 permettent de situer l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines présentes sur le périmètre du SAGE.

4. GOUVERNANCE DE L'ETUDE

Les instances qui seront mobilisés au cours de cette étude sont identifiées dans le tableau ci-dessous :

Instance	Rôle	Composition
Commission Locale de l'Eau	Elaborer puis mettre en œuvre le SAGE	72 membres répartis en 3 collèges : - élus : 42 membres - usagers : 19 membres - services Etat : 11 membres
Bureau de la CLE	Préparer les décisions de la CLE	21 membres : - élus : 11 membres - usagers : 5 - état : 5
Comité Technique	Piloter l'état des lieux du SAGE	Services techniques des structures représentés à la CLE
Secrétariat Technique	Appuyer l'élaboration du SAGE sur les aspects techniques et réglementaires	Services techniques des CG26 et 38, CR Rhône Alpes, DDT26 et 38, DREAL Rhône Alpes, Agence de l'Eau, DRAAF
Commissions thématiques	Assurer la concertation sous l'angle des thématiques	A définir
Commissions territoriales	Informar et associer les acteurs locaux à l'élaboration du SAGE	A définir

5. CONTENU DE L'ETUDE – TRANCHE FERME

Dans chacune des phases de travail présentées ci-dessous, le prestataire gardera à l'esprit les objectifs généraux suivants :

- aider le maître d'ouvrage à **créer une dynamique autour du projet**,
- favoriser la **bonne connaissance** et un **même niveau de compréhension et d'appropriation** par les membres de la CLE en élaborant des documents accessibles à tous,
- apporter les **éléments nécessaires à la prise de décision**.

5.1 PHASE 1 : ETAT INITIAL

5.1.1. Objectifs visés

Le principe de l'état initial, ou état des lieux, est de constituer un recueil structuré des données et connaissances existantes sur le périmètre du SAGE, que ce soit en termes de milieux, d'usages et d'acteurs.

Il poursuit deux objectifs :

- **permettre l'appropriation et le partage par les membres de la CLE de constats** relatifs aux différents aspects de la ressource en eau, des milieux aquatiques et leurs usages,
- **constituer un document de référence** sur lequel s'appuyer pour les étapes suivantes de l'élaboration du SAGE.

En termes de rendu, il doit permettre de répondre aux exigences réglementaires de l'article R.212-36 du Code de l'environnement, en particulier sur les points 1 et 2 :

« Le président de la commission locale de l'eau fait établir un état des lieux qui comprend :

1° L'analyse du milieu aquatique existant ;

2° Le recensement des différents usages des ressources en eau ;

3° L'exposé des principales perspectives de mise en valeur de ces ressources compte tenu notamment des évolutions prévisibles des espaces ruraux et urbains et de l'environnement économique ainsi que de l'incidence sur les ressources des programmes mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 212-5 ;

4° L'évaluation du potentiel hydroélectrique par zone géographique établie en application du I de l'article 6 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000. »

5.1.2. Eléments de méthode

De nombreuses études ayant d'ores et déjà été réalisées sur le périmètre du SAGE, l'état des lieux doit effectuer une **compilation, une synthèse et une vulgarisation des informations existantes**.

Les données concernant les différentes thématiques (milieux, usages et analyse économique) de l'état initial seront recueillies selon trois approches :

- les données techniques objectives permettant de caractériser le milieu ou l'usage,
- les données légales ou réglementaires,
- les données relatives aux acteurs concernées.

Le prestataire devra recueillir et exploiter les données publiques. L'accès et/ou l'exploitation de certaines données nécessaires à l'étude pourra être payante. Le prestataire devra intégrer et faire apparaître dans son offre les coûts correspondants.

Les documents suivants seront transmis au prestataire :

- le porter à connaissance communiqué par les services de l'Etat au Président de la CLE ;
- les documents indiqués comme « récupérés » dans la liste bibliographique figurant à l'annexe 4 qui recense les études réalisées sur le périmètre du SAGE. Cette liste est non exhaustive et le prestataire complètera cet inventaire bibliographique si besoin ;
- le recueil des données existantes constitué par le Département de la Drôme, y compris les fichiers SIG.

Tous les autres documents qui seront nécessaires au bon déroulement de l'étude seront recherchés directement par le prestataire auprès des organismes ressources. Le maître d'ouvrage introduira si nécessaire le prestataire auprès de ces derniers.

La liste des personnes/organismes ressources sera arrêtée au démarrage de l'étude.

Deux thèses récentes (R. De La Vaissière, 2006 ; T. Cave, 2011) ont par ailleurs permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement des aquifères. Tous les documents résultants de ces thèses (rapports de

thèse, étude, atlas cartographique) sont téléchargeables avec les autres pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (rubrique « dossier plans »).

A titre indicatif, l'ensemble des fichiers SIG qui ont permis l'élaboration de l'atlas cartographique de « Etude de la nappe de la molasse » seront mis à la disposition du prestataire ainsi que la base de données des forages (près de 1500 ouvrages référencés).

5.1.3. Thèmes à traiter

5.1.3.1 Description du périmètre du SAGE

Le prestataire effectuera une synthèse des caractéristiques du territoire couvert par le périmètre du SAGE selon les thématiques suivantes :

- géographie,
- géologie,
- climatologie,
- démographie,
- occupation des sols,
- principales activités économiques

5.1.3.2 Usages et activités humaines

Sources principales de données : Etat des lieux du SDAGE 2016-2021 validé en 2013 ; profils de territoire INSEE ; études préalables aux contrats de rivière et SCOT ; RGA ; données PAC ; schémas départementaux d'irrigation de la Drôme et de l'Isère ; diagnostics agricoles, base MSA ; ADES, études pour la sécurisation de l'eau potable ; études volumes prélevables ; thèses 2006 et 2011, SCOT,...

Un travail de synthèse et d'analyse critique des données existantes selon les thématiques proposées ci-dessous devra être réalisé par usage. Les projets existants et futurs devront également être inventoriés. Il est à noter que l'analyse des données (prélèvements, rejets,) devra être transversale afin de pouvoir comparer, à diverses échelles géographiques, l'impact de tel ou tel usage sur la ressource et les milieux.

Alimentation en eau potable : Inventaire et caractérisation des captages, prélèvements réalisés, structures de gestion et population desservie, infrastructures d'interconnexion (réalisées ou projetées), rendements de réseaux, situation réglementaire des captages, qualité des eaux brutes au regard de la norme de distribution,

Industrie : principaux prélèvements et restitutions, rejets et impacts sur la ressource (localisation et nature du rejet, type de traitement le cas échéant), extractions de granulats (inventaire des anciennes gravières et gravières en exploitations et dispositions inscrites dans les schémas départementaux de carrières), sites et sols pollués (issues des données BASOL notamment),

Agriculture : inventaire des principales pratiques agricoles, par grand type de culture, en terme de fertilisation ou d'utilisation de produits phytosanitaires : synthèse des diagnostics existants des pratiques agricoles (réalisés dans le cadre des démarches contrat de rivière, captages prioritaires, PSADER...), enquête auprès des techniciens des chambres d'agriculture et des coopératives agricoles et négociants pour une approche qualitative des intrants utilisés en agriculture, recueil d'informations auprès du Service de la Statistique Agricole (DRAAF) ; irrigation collective et individuelle (équipements, volumes prélevés par commune / par type de culture, organisation de l'irrigation, surfaces irriguées, retenues collinaires ...), évolution des surfaces agricoles et des différents types de culture ;

Forages domestiques : évaluation des forages en proposant une méthode pour réaliser cet inventaire/évaluation et pour expertiser leur impacts quantitatifs et qualitatifs sur la ressource en eau ;

Usage géothermique : inventaire des installations géothermiques et analyse de leur évolution.

Assainissement : inventaire des pollutions ayant pour origine des dysfonctionnements des réseaux d'assainissement collectif, voire des assainissements individuels en cas de risque sanitaire pour les eaux souterraines (données des SPANC et de l'ARS), et des ouvrages de gestion des eaux pluviales (les données SATESE des conseils généraux de la Drôme et de l'Isère pourront notamment être mobilisées).

Loisirs et tourisme : prélèvements, rejets et impacts sur la ressource des projets existants et futurs.

Gouvernance de l'eau sur le bassin : inventaire et synthèse des données portant sur les acteurs avec notamment le nouveau paysage intercommunal en 2014

Articulation avec d'autres plans et programmes : inventaire et synthèse des programmes en cours aux différentes échelles avec en particulier :

- Echelle nationale : plan d'action nitrate, plan écophyto 2018...
- Echelle bassin : SDAGE et Pdm,
- Echelle régionale : programme d'action régional nitrates, document régional de développement rural 2007-2013 et suivant, plan régional d'agriculture durable, MAET...
- Echelle départementale : programme départemental d'actions nitrates, dispositif Agr'eau 26...
- Echelle locale : contrats de rivière, protection des aires d'alimentation de captages prioritaires, SCOT, autres SAGE...

Concernant les prélèvements, un travail conséquent a d'ores et déjà été réalisé avec la mise en œuvre des études volumes prélevable (5 études sur le périmètre du SAGE) et la base de données des forages établie dans le cadre des thèses.

Le prestataire devra effectuer la compilation et la mise en cohérence de ces données à l'échelle du périmètre du SAGE et de ses sous bassins, en précisant pour chaque ouvrage en eaux souterraines et en eaux de surface, la localisation, le type de prélèvement et les volumes prélevés et ce pour chaque usage (agriculture, industrie, eau potable, domestique). Pour les prélèvements en eaux souterraines, le prestataire identifiera quel type d'aquifère est sollicité.

Le prestataire devra également effectuer une analyse critique des différentes sources et bases de données existantes afin d'établir des bilans les plus précis et les plus exhaustifs possibles.

Pour effectuer cette compilation, pourront notamment être mobilisées :

- Pour l'usage eau potable, agricole (avant 2009) et industriel : les bases des données établies dans le cadre des études volumes prélevable des sous bassins « Galaure », « Drôme des collines », « Sud Grésivaudan », « Véore Barberolle », « Drôme » à mettre à jour pour la période 2010-2013,
- Pour l'usage irrigation (après 2009) : les bases de données des procédures mandataires « Drom'eau » et « Isère'eau » respectivement sous maîtrise d'ouvrage des DDT de la Drôme et de l'Isère (les données recueillies devant rester anonymes),
- Pour l'usage irrigation et domestique : les bases de données des forages établies dans le cadre des thèses,
- Pour l'usage eau potable : le référentiel SISEAU avec l'accord de l'ARS,
- Pour tous les usages : la base de données REDEVANCES de l'Agence de l'eau
- ...

5.1.3.3 Caractérisation socio-économique des usages

Une analyse économique des utilisations de l'eau et des usages sera effectuée.

Le prestataire précisera les méthodes qu'il prévoit de mettre en œuvre ainsi que le niveau d'ambition de son analyse selon l'usage traité

Elle devra permettre d'alimenter l'élaboration du diagnostic socio-économique du SAGE prévu en tranche conditionnelle (cf. paragraphe 6) en établissant une base de connaissance structurée et spatialisée des principales données socio-économiques :

Le prestataire proposera dans son offre un nombre d'entretiens minimums avec les acteurs qu'il lui semble nécessaire de rencontrer pour consolider la compréhension de leur fonctionnement et de leur stratégie socio-économique.

5.1.3.4 Caractérisation des masses d'eau souterraines et de surface

Sources principales de données : Etat des lieux du SDAGE 2016-2021 validé en 2013 ; études volumes prélevables ; réseaux de suivi de l'état des masses d'eau ; thèses de R. De La Vaissière - 2006 et de T. Cave - 2011 ; études hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages...

Le prestataire se basera sur la caractérisation des eaux souterraines et de surface établie dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021.

Il intégrera également les données des réseaux de suivi existants des eaux superficielles et souterraines (observatoires départementaux, syndicats de rivière, BRGM...).

En ce qui concerne les pollutions d'origine agricole (fertilisation, élevage, phytosanitaire...), les bases de données de l'ARS et d'ADES pourront notamment être mobilisées.

Le niveau d'analyse des masses d'eau de surface dans cette étude sera fonction de leur relation avec les nappes souterraines mais s'effectuera à minima à l'échelle de la masse d'eau. Deux thématiques, traitées notamment dans le cadre de contrats de rivière, devront plus particulièrement être prises en compte : qualité des eaux de surface et ressource en eau disponible. L'articulation avec les contrats de rivière existant sur le territoire (cf carte à l'annexe 5) est un élément essentiel du travail à conduire.

Le prestataire devra également intégrer les travaux de thèses réalisées sur le périmètre du SAGE (De la Vaissière – 2006, Cave – 2011). Ces thèses permettent de disposer d'une bonne connaissance du fonctionnement des aquifères avec notamment :

- la définition d'un modèle conceptuel d'écoulement de la nappe,
- la pré-localisation des zones d'infiltration et de remontées des eaux anciennes,
- la quantification des flux profonds et des échanges entre les différents compartiments de l'hydrosystème.
- une sectorisation de l'aquifère en cinq sous bassins versant avec établissement de bilans hydrogéologiques,
- la définition de l'état actuel de l'aquifère et l'identification de ses sources de pollution.

Elles sont, pour mémoire, téléchargeables à l'adresse URL précisée au paragraphe 5.1.2.

Le prestataire devra effectuer une synthèse de ces travaux.

Les secteurs homogènes d'ores et déjà définis au regard de la vulnérabilité aux pollutions de surface, des interactions avec les eaux de surface et des zones de circulation seront précisés. L'échelle du rendu sera fonction de l'étendue de ces secteurs et du degré de certitude.

Le fonctionnement hydrogéologique global à l'échelle des sous bassins devra faire l'objet de synthèses communicantes afin de vulgariser les connaissances aujourd'hui acquises.

Un inventaire ainsi qu'une analyse critique des outils de suivi hydrométrique et piézométrique sera également effectuée dans l'optique de proposer les suivis qualitatifs et quantitatifs nécessaires.

Le prestataire devra également identifier les différents « points noirs » sur lesquels se concentrent les problématiques quantitatives et/ou qualitatives.

5.1.3.5 Zones humides et milieux naturels remarquables

Sources principales de données : Etat des lieux du SDAGE 2016-2021 validé en 2013 ; inventaires départementaux des zones humides ; schémas départementaux des ENS ; diagnostic trame verte et bleu notamment dans le cadre des SCOT...

L'étude comprend le recensement des données relatives aux zones humides et milieux remarquables en lien avec le fonctionnement des nappes souterraines du Valentinois et du bas Dauphiné. L'analyse portera sur leur valeur patrimoniale, l'usage des sols, leur fonctionnalité avec les autres milieux, leur fragilité vis-à-vis des menaces existantes.

Ces travaux devront permettre d'identifier les écosystèmes terrestres dépendants des eaux souterraines sachant que les deux critères suivant doivent être pris en compte pour cette identification :

- une interaction hydraulique entre l'écosystème et une masse d'eau souterraine,

- une sensibilité écologique à toute modification quantitative ou qualitative de l'eau présente dans l'écosystème résultant de pressions sur la masse d'eau souterraine.

Il est à noter qu'une première liste de zones humides en interaction avec les masses d'eau souterraines a été établie dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021 (se reporter aux fiches de caractérisation des masses d'eau souterraines mises à jour).

5.1.4. Analyse critique de la donnée et proposition d'investigations complémentaires

Lors de la remise du rapport intermédiaire de l'état des lieux, le prestataire rédigera une note synthétique de quelques pages dans laquelle il présentera :

- les données recueillies avec un avis objectif sur la qualité des informations
- les lacunes et/ou incertitudes
- les acquisitions de données et études complémentaires nécessaires pour compléter l'état des lieux et alimenter l'élaboration du SAGE.

Des éléments sur ces études (objectifs, moyens et compétences à mettre en œuvre, délais, coût ...) seront précisés afin que la Commission Locale de l'Eau puisse juger de l'opportunité de les lancer.

Plusieurs pistes de travail peuvent d'ores et déjà être proposées :

- homogénéisation des connaissances à l'échelle du périmètre du SAGE,
- caractérisation de l'âge des pollutions,
- approfondissement des connaissances des relations avec les eaux superficielles,
- mise en place de modèles hydrogéologiques,
- évaluation de la vulnérabilité de la nappe,
- réalisation d'une carte piézométrique plus précise,
- délimitation plus précise des zones de recharges des nappes en vue de leur protection
- ...

5.2 PHASE 2 : DIAGNOSTIC (HORS DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE)

5.2.1. Objectifs visés

Les thèmes à aborder dans le cadre du SAGE molasse miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence sont pré-identifiés dans le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 dans les cartes 5-B-B, 5-B-C (nitrates), 5D-B (pesticides), 5E-A (ressources majeures), 5E-B (captages prioritaires), 7-B (piézomètres stratégiques), 7-C et 7-D (déséquilibre quantitatif).

Par ailleurs, les principaux enjeux à concilier sont énoncés par le Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée dans sa délibération 2012-58 du 5 décembre 2012.

La préparation du SAGE nécessite toutefois une connaissance plus précise et argumentée de ces enjeux sur le territoire, par sous bassin versant et par thématique, voire d'en identifier de plus spécifiques.

Pour ce faire, le diagnostic doit :

- **Dégager les principaux problèmes** en matière de gestion de l'eau sur la base du constat initial,
- **Repérer les opportunités/menaces** (externe) et **forces/faiblesses** (interne) du territoire associées à ces problèmes
- Et, *in fine*, apporter aux membres de la CLE les éléments nécessaires à la **définition puis à la hiérarchisation des enjeux** spécifiques et prioritaires liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Il est rappelé que le diagnostic doit permettre de préparer les séquences suivantes de l'élaboration du SAGE, à savoir « scénarios » et « choix de la stratégie », prévues dans le cadre d'un autre marché.

5.2.2. Contenu et méthode

Le prestataire devra identifier les éléments clés accessibles, objectifs et synthétiques au service d'une bonne compréhension :

- des interactions « usages-milieux » et « usages-usages »,
- des causes de l'altération de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- des causes des conflits identifiés.

Le diagnostic s'attachera à poursuivre la démarche multicritère engagée dans l'état initial, en hiérarchisant les critères et les thèmes abordés.

Sur la base d'une part d'une analyse transversale des données de l'état initial et d'autre part du fruit des réunions en groupe de travail, le prestataire devra par secteur géographique et par thème, dans une logique de cohérence globale de bassin :

- **expliquer les altérations** quantitatives et qualitatives de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- **analyser la satisfaction actuelle des usages** au regard des potentialités de la ressource en eau (en terme de quantité et de qualité) et des milieux et des normes et prescriptions réglementaires en vigueur,
- **identifier et localiser les composantes socio-économiques** liées à l'eau, leur vulnérabilité, leur impact et leurs perspectives d'évolution,
- **mettre en évidence les convergences et les divergences** d'intérêt entre les acteurs : déterminer l'importance des usages et détailler les conflits existants et potentiels,
- **identifier les opportunités et atouts** du territoire et de ses acteurs (comportements, programme d'actions...),
- **animer la réflexion des acteurs**, en vue d'aboutir à une prise de décision concertée sur le choix des enjeux à traiter dans la suite de la procédure d'élaboration du SAGE.

Pour ce faire, le prestataire définira puis présentera une hiérarchisation des grands enjeux dans chaque sous bassin et à l'échelle de l'ensemble du périmètre du SAGE. Le prestataire pourra utilement prendre

en compte les diagnostics de territoire réalisés à différentes échelles sur le périmètre du SAGE (SCOT, CDPRA, contrats de rivière...) pour la construction du diagnostic du SAGE.

5.2.3. Appui à l'animation et à la concertation

L'élaboration d'un SAGE est, en plus de l'aspect technique, un important travail de concertation à l'échelle de son périmètre.

Des temps et des moyens de concertation seront organisés afin de permettre aux acteurs concernés par l'élaboration du SAGE de s'exprimer sur leur perception de leur territoire et de la problématique de l'eau. Ils pourront y formuler leurs attentes, leurs objectifs et leurs contraintes.

Les informations recueillies lors de ces échanges constitueront la base de l'élaboration du diagnostic et permettront de définir les enjeux voire les objectifs à atteindre en terme de milieux et d'usages.

Le prestataire pourra s'appuyer sur les commissions existantes :

- commissions territoriales et thématiques (quantité, qualité, eau et aménagement du territoire, mobilisation des acteurs),
- bureau de la Commission Locale de l'Eau,
- Commission Locale de l'Eau,

ou formuler d'autres propositions pour la constitution d'autres instances.

Le prestataire précisera dans son offre la méthode d'animation des réunions et précisera les moyens à mettre en œuvre (support envisagé, déroulement des réunions...).

5.2.4. Cahiers des charges des études complémentaires

Le prestataire devra fournir une trame de cahier des charges ainsi qu'une estimation des coûts des études complémentaires.

6. CONTENU DE L'ETUDE – TRANCHE CONDITIONNELLE

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'affermir ou non la prestation décrite au présent paragraphe avec comme date limite d'affermissement fixée au 31/12/2015.

Cette tranche conditionnelle complète la tranche ferme et constitue le diagnostic socio-économique du SAGE. Elle doit permettre d'apporter les éléments pour la construction de la phase tendances et scénarios.

Ce travail d'analyse s'appuiera sur les données réunies dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche ferme et devra être transversale en s'appliquant à diverses échelles géographiques (périmètre du SAGE, sous bassin, masses d'eau).

Plus particulièrement, l'analyse socio-économique devra répondre aux questions suivantes :

- Où se localisent les principales activités socio-économiques au regard des pressions imposées sur les milieux aquatiques ? Quels impacts socio-économiques négatifs (dommages) résultent de l'état actuel des ressources en eau et des milieux aquatiques ?
- Que paye aujourd'hui chaque usage pour la gestion de l'eau ? Quelle répartition de l'effort entre acteurs de l'eau dans le financement de la gestion de l'eau ?

Le prestataire devra également détailler dans son offre la méthodologie employée pour répondre aux questions complémentaires suivantes :

- En quoi l'eau contribue-t-elle à la limitation ou au développement socio-économique du territoire ?
- Quelle importance socio-économique des principaux usages de l'eau (eau potable, agriculture, industrie, tourisme, énergie, pisciculture...) pour le territoire ?
- Quelle organisation et gouvernance de la gestion de l'eau aujourd'hui ? Et quels modes de financement en place ?

7. DEROULEMENT DE L'ETUDE

7.1 DELAIS ET DEROULEMENT

La **durée globale d'exécution** de la prestation est **évaluée à 9 mois** (hors délais de validation et d'édition/envoi des documents) à compter de l'ordre de service de démarrage.

L'objectif, en terme de délais, est l'adoption par la CLE du diagnostic du SAGE avant la période de réserve qui précédera les élections départementales prévues au printemps 2015.

Le prestataire indiquera dans son offre les durées d'exécution sur lesquelles il s'engage pour les deux phases d'étude.

Pour la concertation, le prestataire proposera le nombre et le type de réunions qu'il juge nécessaires et, ce, en fonction des dispositions réglementaires de fonctionnement de la CLE mais aussi en fonction de l'étendue de la ressource, des enjeux et des objectifs de partage de la donnée.

La tranche conditionnelle, si elle devait être affermie, se déroulerait dans le même temps que la phase 2 prévue dans la tranche ferme.

A titre indicatif, le déroulement de l'étude pourrait s'insérer dans le schéma suivant :

[illegible]

Pour information, hors champ de l'étude



Chacune des réunions de CLE aurait ainsi pour objet :

- CLE n°2 (hors champ de l'étude : ré-installation de la CLE et de ses commissions)
- CLE n°3 : validation de l'état des lieux
- CLE n°4 : Validation du diagnostic

La réunion de démarrage se déroulera dans le mois qui suit l'ordre de service. Le pilotage de la phase d'état des lieux sera mené par le Comité Technique (COTEC) de la CLE dans l'attente du renouvellement de la CLE et de son bureau (CLE prévue avant l'été).

7.1.1. Etat des lieux

Le prestataire réalisera l'état initial qui fera l'objet d'un RAPPORT INTERMEDIAIRE de phase 1 présenté au Comité Technique. Le RAPPORT INTERMEDIAIRE de phase 1 sera adressé, en format informatique deux semaines avant la réunion du Comité Technique, au maître d'ouvrage qui se chargera de le transmettre, après vérification, aux membres du Comité Technique.

Le prestataire intégrera les remarques du Comité Technique à son rapport intermédiaire sous deux semaines suivant la réunion et fournira au maître d'ouvrage un RAPPORT PROVISOIRE de phase 1.

Ce RAPPORT PROVISOIRE, sera adressé en format papier simultanément aux membres du bureau de la CLE et aux autres membres de la CLE. Le maître d'ouvrage se chargera de l'impression et de l'envoi des documents .

Le prestataire présentera le contenu du RAPPORT PROVISOIRE de phase 1 au bureau de la CLE.

A l'issue de cette réunion, le prestataire consignera les modifications apportées au RAPPORT PROVISOIRE de phase 1 dans un ADDITIF.

Cet ADDITIF sera transmis au maître d'ouvrage en format informatique dans la semaine qui suit la réunion du bureau de la CLE. Le maître d'ouvrage, après vérification du document, se chargera de l'impression et de l'envoi de l'ADDITIF à destination des membres de la CLE.

Le prestataire présentera le contenu du RAPPORT PROVISOIRE de phase 1 et de l'ADDITIF à la CLE.

A l'issue de cette réunion, le prestataire intégrera l'ensemble des remarques émises pour élaborer le RAPPORT DE PHASE 1.

En parallèle, le prestataire remettra au maître d'ouvrage un DOCUMENT DE SYNTHESE COMMUNIQUEUR (format à déterminer) qui sera diffusé sur le périmètre du SAGE.

Le RAPPORT DE PHASE 1 ainsi que le DOCUMENT DE SYNTHESE COMMUNIQUEUR seront remis au maître d'ouvrage en format informatique 2 semaines après la réunion de la CLE. Leur réception et leur validation marquera la fin de la phase 1.

7.1.2. Diagnostic

Suite à la validation de l'état initial par la CLE et le maître d'ouvrage, le prestataire établira le diagnostic.

Pour ce faire, le prestataire pourrait rédiger des NOTES THEMATIQUES dont la trame serait validée par le bureau de la CLE.

Ces NOTES THEMATIQUES seraient ensuite adressées à des commissions thématiques dont le prestataire assurerait l'animation pour la co-construction du diagnostic. Les NOTES THEMATIQUES seraient vérifiées par le maître d'ouvrage avant envoi en format informatique aux membres des commissions.

Le prestataire compilera dans un rapport PROVISOIRE de phase 2 les notes thématiques en prenant en compte les débats des commissions thématiques. Ce RAPPORT PROVISOIRE, sera adressé en format papier simultanément aux membres du bureau de la CLE et aux autres membres de la CLE. Le maître d'ouvrage se chargera de l'impression et de l'envoi des documents.

Le prestataire présentera le contenu du RAPPORT PROVISOIRE de phase 2 au bureau de la CLE.

A l'issue de cette réunion, le prestataire consignera les modifications apportées au RAPPORT PROVISOIRE de phase 2 dans un ADDITIF.

Cet ADDITIF sera transmis au maître d'ouvrage en format informatique dans la semaine qui suit la réunion du bureau de la CLE. Le maître d'ouvrage, après vérification du document, se chargera de l'impression et de l'envoi de l'ADDITIF à destination des membres de la CLE.

Le prestataire présentera le contenu du RAPPORT PROVISOIRE de phase 2 et de l'ADDITIF à la CLE.

A l'issue de cette réunion, le prestataire intégrera l'ensemble des remarques émises pour élaborer le RAPPORT DE PHASE 2.

En parallèle, le prestataire remettra au maître d'ouvrage un DOCUMENT DE SYNTHESE COMMUNIQUEUR pour l'ensemble de l'étude (format à déterminer) qui sera diffusé sur le périmètre du SAGE.

Le RAPPORT DE PHASE 2, le DOCUMENT DE SYNTHESE COMMUNIQUEUR pour l'ensemble de l'étude ainsi que le système d'information décrit au paragraphe 9 seront remis au maître d'ouvrage en format informatique 2 semaines après la réunion de la CLE. Leur réception et leur validation marquera la fin de la phase 2 et le solde de l'étude.

7.2 PREPARATION ET COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le maître d'ouvrage validera les ordres du jour de réunion et la composition des assemblées et se chargera des invitations. Les dates devront alors être calées au minimum trois semaines à l'avance.

Le prestataire devra produire les diaporamas permettant d'illustrer les différentes réunions avec un document PowerPoint, remis pour avis au maître d'ouvrage, une semaine avant la réunion.

Le prestataire contribuera à l'élaboration des comptes rendus de réunions (remise des diaporamas, prise de note...) qui seront rédigés par le maître d'ouvrage.

Les réunions se dérouleront sur le périmètre du SAGE, notamment sur la région de Valence.

Le maître d'ouvrage devra être informé, de manière régulière, de l'avancée réalisée et des difficultés rencontrées. En fonction des besoins, des réunions de travail pourront être organisées à la demande du maître d'ouvrage ou du prestataire, notamment sous forme de visio-conférence.

8. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE PRESTATAIRE

La reprographie des documents sera réalisée par le maître d'ouvrage. Les documents à remettre par le prestataire en format informatique sont récapitulés dans le tableau suivant :

Document	Réunion cible	Prise en compte des remarques émises lors de :	Date de remise au maître d'ouvrage
Rapport intermédiaire de phase 1	Comité technique	-	2 semaines avant le comité technique
Rapport provisoire de phase 1 et atlas cartographique	Bureau de la CLE et CLE	Comité technique	4 semaines après le comité technique
Additif phase 1	CLE	Bureau de la CLE	1 semaine après le bureau de la CLE
Rapport de phase 1 et atlas cartographique		CLE	2 semaines après la réunion de la CLE
Document synthétique communiquant	Commissions géographiques		
Trame des notes thématiques	Bureau de la CLE	-	2 semaines avant le bureau de CLE
Notes thématiques	Commissions thématiques	Bureau de la CLE	2 semaines avant les commissions thématiques
Rapport provisoire de phase 2	Bureau de la CLE et CLE	Commissions thématiques	2 semaines après les commissions thématiques
Additif phase 2	CLE	Bureau de la CLE	1 semaine après le bureau de la CLE
Rapport de phase 2 et atlas cartographique		CLE	2 semaines après la réunion de la CLE
Document synthétique communiquant	Commissions géographiques		

D'une manière générale, tous les documents (rapports et cartes) doivent suivre les prescriptions techniques suivantes :

	Format de la version papier	Format de la version numérique
Rapports (textes & graphiques)	A4, recto verso	PACK OFFICE 2000 LIBRE OFFICE
Photographies	Format libre	JPEG
Cartes	A3 couleurs, pliées si nécessaires	Compatibles avec QuantumGIS 2.0 et en format PDF / JPEG

Les cartes seront regroupées dans un atlas isolé du texte. Elles se conformeront, dans leur présentation, aux modèles donnés dans le guide cartographique des SAGE. D'autres thèmes importants et propres au territoire de ce SAGE pourront être intégrés dans l'atlas après discussion avec le Secrétariat technique et l'animateur du SAGE. Les sources et dates des données devront apparaître sur les cartes ainsi que logo de la structure porteuse et celui du SAGE.

Chaque carte devra également être produite aux formats pdf et jpeg.

9. BASE DE DONNEES ET SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

9.1 BASE DE DONNEES – MODELE CONCEPTUEL DE DONNEES

Les données cartographiques seront regroupées dans une base de données (Géodatabase) de façon à pouvoir être intégrées et exploitées au sein d'un Système d'Information Géographique.

Le prestataire proposera une organisation cohérente de la base de données ainsi que le modèle conceptuel de données (MCD) pour validation par le maître d'ouvrage en lien avec ses partenaires techniques. Le moteur de la base de données utilisé devra être **POSTGRE SQL GIS**.

Le prestataire veillera à une saisie la plus complète possible de ces données attributaires. Le prestataire veillera également à respecter les normes de structuration définies dans le cadre de la directive Inspire.

Cette base de données servira tout au long de l'élaboration du SAGE mais aussi après son approbation pour le suivi de sa mise en œuvre. Elle doit donc permettre *in fine* de :

- centraliser des données de suivis, d'inventaires et de mesures jugées pertinentes à l'échelle du bassin ;
- suivre l'état des ressources, les usages et les pressions sur le territoire et suivre l'évolution des paramètres préalablement choisis en fonction des problématiques de ce territoire ;
- partager les informations utiles pour la connaissance, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux en présentant les données de façon vulgarisée attractive et communicative,
- A terme, dès lors que les objectifs du SAGE seront arrêtés et les moyens de sa mise en œuvre définis, vérifier l'efficacité et l'impact sur les milieux et la ressource des actions entreprises dans le cadre du SAGE.

A la fin de l'étude, l'ensemble des données (SIG et base de données) sera remis à la CLE et au maître d'ouvrage qui sera libre de l'utiliser, de le diffuser et de le faire évoluer.

Les cartes devront également être remises dans le format d'origine du logiciel utilisé (.QJS pour QuantumGIS) et un tableau synthétique devra être proposé afin d'identifier les couches utilisées dans chacun des projets.

Les données devront être clairement documentées : les occurrences rencontrées dans chacun des champs des tables attributaires devront être facilement signifiantes et compréhensibles. Des tables complémentaires associeront à des codes ou plages de valeur, un libellé clair permettant au besoin de régénérer rapidement des classifications thématiques, de légende et autres.

9.2 SYSTEME DE REFERENCE ET METADONNEES

Les données géographiques devront être référencées en Lambert 93, rattaché au réseau géodésique RGF 93.

Le prestataire établira les **métadonnées selon les normes INSPIRE**. Un modèle de géocatalogue pourra être fourni par le maître d'ouvrage.

9.3 RESTITUTION DES DONNEES

En plus de la livraison de la base POSTGRE SQL GIS, le prestataire devra livrer les données SIG sous forme numérique dans un répertoire [SIG] et devront respecter le classement suivant :

- 1 répertoire [PROJET] : contenant les projets (format .QGS) créés pour l'exploitation et la représentation des données. De préférence, l'enregistrement se fera en chemin relatif ;
- 1 répertoire [META] : comprenant les métadonnées liées aux couches d'informations ;
- 1 répertoire [IMAGE] : contenant les cartes PDF et JPEG ;
- 1 répertoire [DOC] : comprenant éventuellement des documents descriptifs utiles à la compréhension de la création et/ou de l'exploitation des données ;

Le mode de classement et de restitution des données sera définitivement validé par la maîtrise d'ouvrage avec le prestataire retenu.

9.4 REFERENTIELS MIS A DISPOSITION

Sur le périmètre du département de la Drôme, la maîtrise d'ouvrage pourra fournir au prestataire, après signature d'un acte d'engagement, les référentiels suivants :

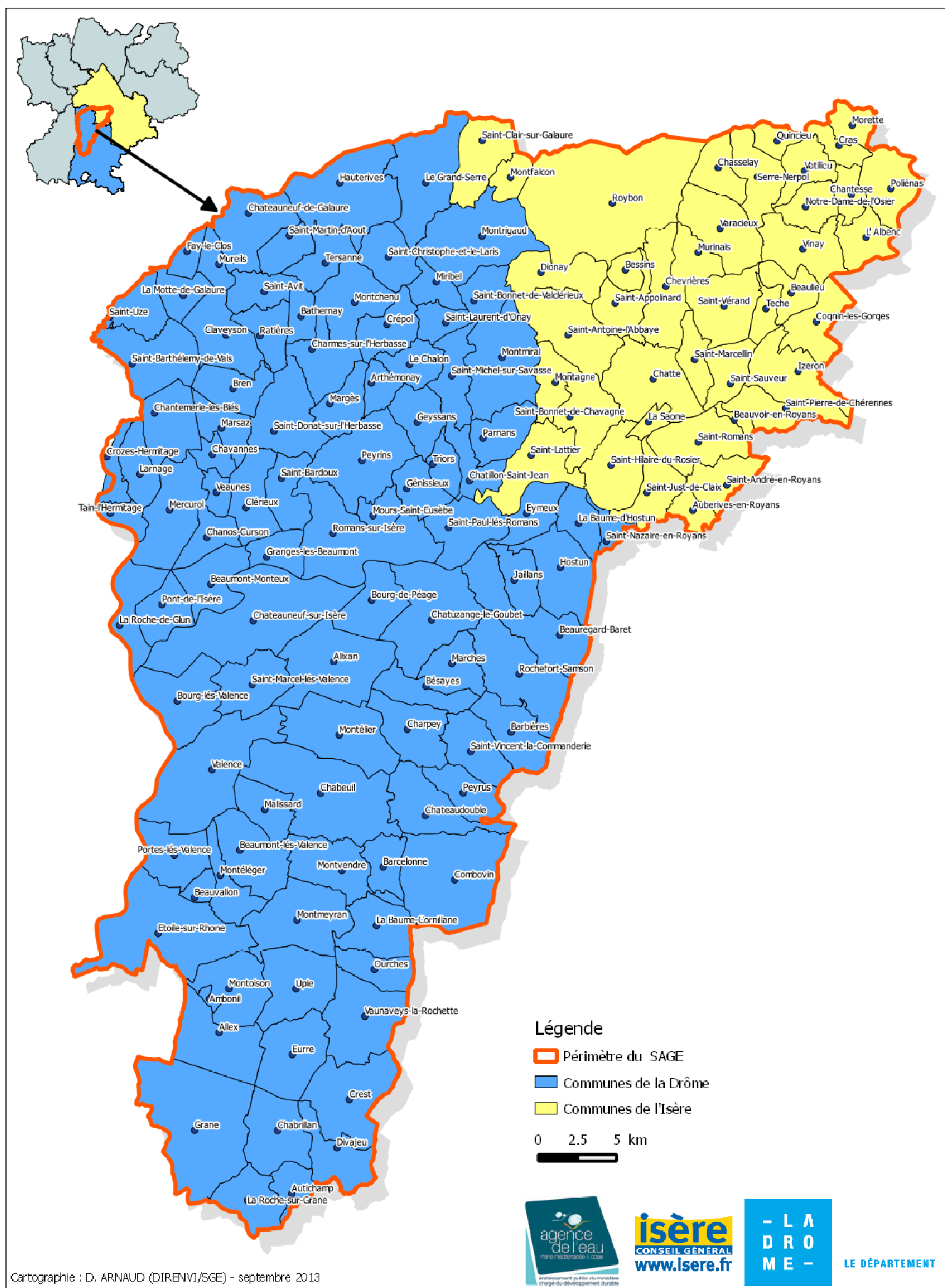
- Scan25 IGN (versions 1995 à 2012),
- Scan 25 express IGN (2013)
- Scan100 IGN (2009),
- Scan250 IGN (2009),
- Bd-Ortho IGN (2001, 2006, 2010),
- Bd-Parcellaire IGN 2013,
- Bd-Topo IGN,
- RGE Alti IGN,
- Fichiers littéraux DGFIP
- ainsi que tout autre référentiel ou donnée que le prestataire jugera utile et que la maîtrise d'ouvrage sera en mesure de lui fournir sous réserve de compatibilité des licences d'utilisation.

Sur le département de l'Isère, les référentiels mis à disposition dans le cadre d'une convention d'échange de données, pourront être les suivants :

- Scan 25,
- Images SPOT VIEW et BD SPOT IMAGE
- BD CARTO

10. ANNEXES AU CCTP

10.1 ANNEXE 1 : PERIMETRE DU SAGE ET COMMUNES CONCERNEES



10.2 ANNEXE 2 : DOCUMENTS DE REFERENCE

❖ Textes réglementaires

- Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000,
- Directive sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration du 12 décembre 2006,
- articles L. 212-3 à L. 212-7 du code de l'environnement,
- code de la Santé Publique chapitre I, II et VI du titre 1er du livre 1er,
- décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- décrets suite à la loi sur l'eau de décembre 2006.
- arrêté du Ministère de l'Environnement du 10 avril 1995 relatif à la légende des documents graphiques des schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2010-2015 et son programme de mesures,

❖ Guides proposés pour l'élaboration des SAGE

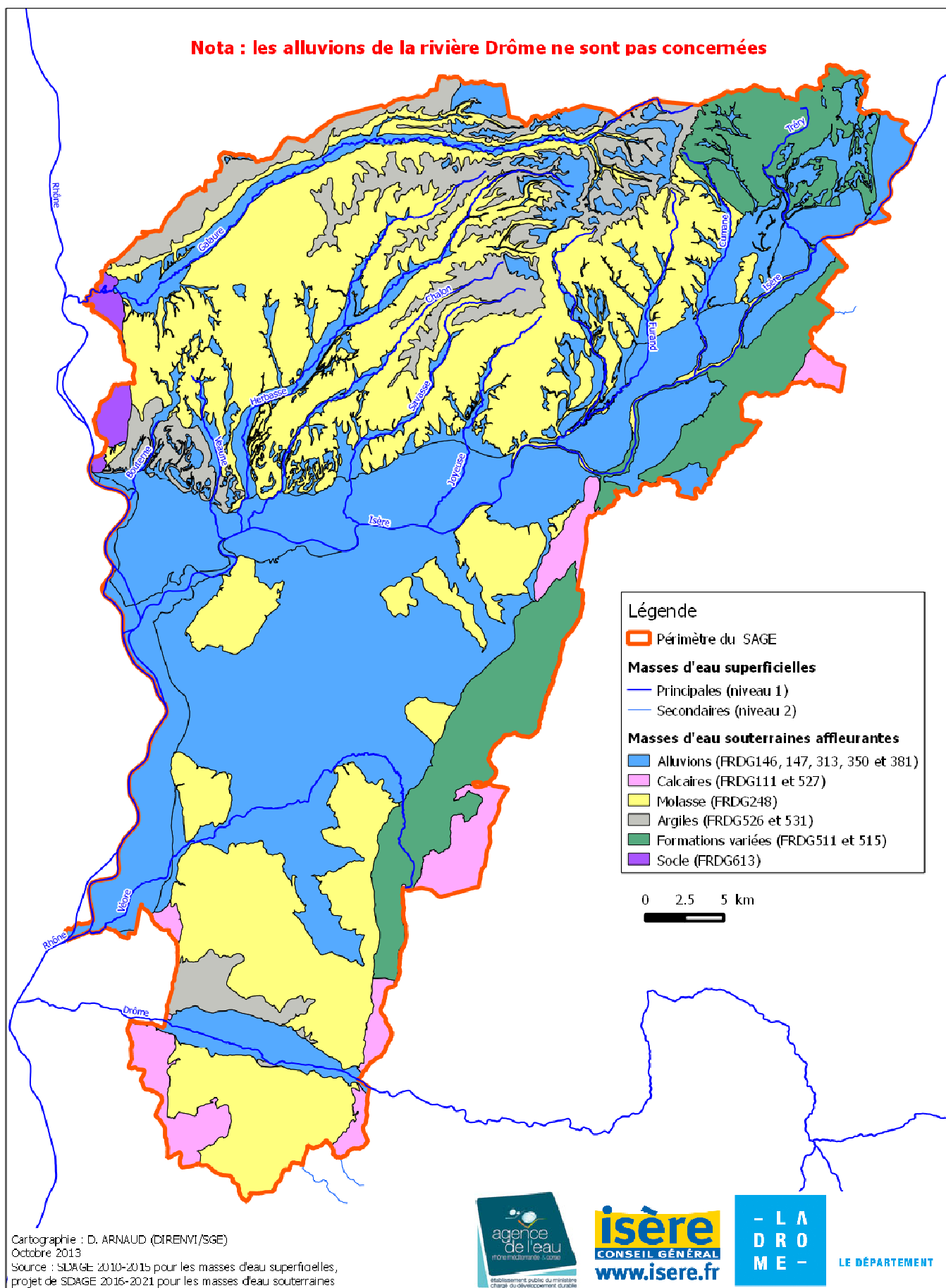
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, guide méthodologique (octobre 1992),
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, guide cartographique (1995),
- Pour le SAGE, animer la concertation et la communication (Agence de l'eau Loire-Bretagne, août 2001),
- SAGE mode d'emploi N°2 (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, septembre 2002),
- Guide pour l'évaluation économique des SAGE (Agence de l'eau Loire- Bretagne),
- Planification participative de bassin : analyse des conditions d'émergence et modalités d'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S. ALLAIN, INRA, groupe d'analyse des politiques publiques, septembre 2002).
- Guide pratique pour la mise en œuvre d'analyses socio-économiques en appui à l'élaboration de SAGE et de contrats de rivière (Actéon pour les agences de l'eau, 2013),
- Guide méthodologique national pour l'élaboration et la mise en oeuvre des SAGE (juillet 2008 actualisé en 2012) du Ministère de l'Ecologie

Il convient de noter que ces différents documents sont consultables sur le site <http://www.gesteau.fr>

❖ Guides concernant les eaux souterraines

- Guide d'évaluation de l'état quantitatif des masses d'eau souterraines (MEDDE, 2012)
- Guide d'évaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraines et d'établissement des valeurs seuils (MEDDE, 2012)

10.3 ANNEXE 3 : MASSES D'EAU PRESENTES CONCERNEES PAR L'ETUDE



Masses d'eau souterraines :

Projet de code SDAGE 2016-	Nom de la masse d'eau souterraine
RDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
RDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
RDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors
RDG526	Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambarrans
RDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
RDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
RDG313	Alluvions de l'Isère aval de Grenoble
RDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
RDG527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron
RDG511	Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône
RDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors
RDG613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux
RDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône

Masses d'eau superficielles :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau surperficielle	Etat écologique 2009	Niveau de confiance	Etat chimique 2009	Niveau de confiance
FRDR11436	ruisseau le valley	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR11446	ruisseau l'armelle	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR11495	ruisseau de grenette	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR12104	ruisseau de la maladière	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR1343	Bouterne	Etat moyen	Faible	Bon état	Faible
FRDR2007a	Vieux Rhône de Bourg-Les-Valence	Etat médiocre	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse	Etat moyen	Moyen	Bon état	Faible
FRDR1108	La Savasse	Etat médiocre	Moyen	Bon état	Fort
FRDR11096	ruisseau le bial rochas*	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR11793	ruisseau le guimand	Etat moyen	Faible	Bon état	Moyen
FRDR11017	ruisseau la vollonge	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR3053	Canal de la Bourne	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR313	l'Herbasse de la Limone à l'Isère	Etat mauvais	Fort	Bon état	Fort
FRDR319	L'Isère de la confluence avec le Drac à la confluence avec la Bourne	Etat mauvais	Fort	Etat mauvais	Fort
FRDR438a	La Drôme de Crest au Rhône	Etat médiocre	Fort	Bon état	Faible
FRDR438b	La Drôme de la Gervanne à Crest	Bon état	Faible	Bon état	Faible
FRDR457	La Galaure du Galaveyson au Rhône	Etat médiocre	Moyen	Bon état	Faible
FRDR2006	Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère	Bon état	Moyen	Etat mauvais	Fort
FRDR10567	ruisseau de lambres	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR10670	ruisseau le bessey	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR10710	ruisseau le valéré	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR10713	ruisseau le merdaret	Etat moyen	Moyen	Information insuffis	Indéterminé
FRDR10416	ruisseau le nant	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR10353	ruisseau de serne	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR10394	ruisseau la barberolle	Etat moyen	Fort	Etat mauvais	Fort
FRDR10666	ruisseau d'ozon	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR10904	ruisseau l'ivéry	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR1099	Veaune	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR11611	ruisseau le gerbert	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR448b	La Véore de sa source à la D538 (Chabeuil)	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR458	La Galaure de sa source au Galaveyson	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR11877	ruisseau la lierne	Etat moyen	Faible	Bon état	Moyen
FRDR1107	Le Châlon	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR11092	ruisseau le bion	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR1117	La Cumane	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR10618	ruisseau de bost	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR10010	ruisseau le vézy	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR10081	ruisseau le pétouchin	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR10364	ruisseau le riousset	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR10458	ruisseau la grande rigole	Etat moyen	Faible	Bon état	Moyen
FRDR10646	rivière la verne	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR10705	ruisseau de saleine	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR10975	ruisseau l'écoutay	Etat moyen	Faible	Bon état	Moyen
FRDR11575	ruisseau le frison	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR11766	ruisseau de l'aigue noire	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR11778	ruisseau de riaille	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR11913	ruisseau la vermeille	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR2007	Le Rhône de la confluence Isère à Avignon	Bon état	Moyen	Etat mauvais	Fort
FRDR2007b	Vieux Rhône de Charmes-Beauchastel	Etat médiocre	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR312	L'Isère de la Bourne au Rhône	Etat moyen	Fort	Etat mauvais	Fort
FRDR315	Le Furand et son affluent le Merdaret	Etat médiocre	Moyen	Information insuffis	Indéterminé
FRDR320	Le Tréry	Bon état	Faible	Bon état	Faible
FRDR1110	La Joyeuse	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR11210	ruisseau de béaure	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR11295	ruisseau la lèze	Bon état	Moyen	Bon état	Moyen
FRDR11300	ruisseau le galaveyson	Bon état	Moyen	Bon état	Faible
FRDR11331	ruisseau de saint laurent	Etat moyen	Faible	Information insuffis	Indéterminé
FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône	Etat moyen	Fort	Bon état	Faible

10.4 ANNEXE 4 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ETUDES MENEES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Cf fichier excel joint (téléchargeable avec les autres pièces du Dossier de Consultation des Entreprises à la rubrique « dossier plans »).

10.5 ANNEXE 5 : LES CONTRATS DE RIVIERE CONCERNES PAR LE SAGE

